

*Proposition présentée par les députés :  
M<sup>me</sup> et MM. Daniel Sormanni, Christian Flury,  
Florian Gander, Henry Rappaz, Sandro Pistis,  
Francisco Valentin, Christian Decorvet, Sandra  
Golay, Jean-François Girardet, Pascal Spuhler*

*Date de dépôt : 14 septembre 2016*

## **Proposition de motion** **Entrée en formation, les jeunes en perdition**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- les échecs aux tests d'aptitudes de nombreux jeunes ;
- l'augmentation des normes issues du test EVA empêchant des jeunes capables de débiter et de réussir leur formation ;
- le coût social de ces échecs largement supérieur à une prise en compte des problématiques de ces échecs, par des cours de préparations, publics ou privés ;
- la nécessité pour les entreprises de trouver de la main-d'œuvre locale,

invite le Conseil d'Etat

- à inventorier les jeunes n'ayant pas trouvé une place d'apprentissage ou de formation, suite à un échec au test d'entrée, ainsi que les motifs ;
- à améliorer les dispositifs de mises à niveau visant à préparer les jeunes à entrer en formation ;
- à renforcer les moyens du CTP (Centre de la transition professionnelle), pour mieux préparer les jeunes ;

- 
- à utiliser la souplesse des programmes de certaines écoles privées, spécialistes des remises à niveau et des préparations aux examens d'entrée ;
  - à stabiliser le taux de réussite du test à 50% des points, de concert avec les associations professionnelles, et permettre aux jeunes de recommencer le test.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Les doyens des classes du CTP, Centre de la transition professionnelle, et les jeunes en recherche d'apprentissage se trouvent confrontés aux difficultés grandissantes, pour faire réussir les tests d'entrée en formation aux élèves, notamment à ceux présentant des difficultés scolaires ou en rupture, ou pour les réussir.

Dans les CTP, de nombreuses situations d'intégration se trouvent péjorées pour une seule raison : **l'augmentation par les associations professionnelles de la norme de réussite au test EVA.**

En effet, les métiers d'assistant-e en pharmacie, ainsi que d'assistant-e dentaire, ou les métiers liés à l'électricité (monteur, installateur) pour ne parler que de ceux-ci, ont durci la norme (seuil du % de réussite) pour l'entrée en formation initiale.

On se retrouve donc avec des élèves qui ont fait un stage de longue durée rémunéré, que les patrons veulent engager, et qui ont su convaincre par leurs qualités et personnalité. Ils ont parfois déjà signé un contrat de formation mais sont empêchés de démarrer leur formation à la rentrée prochaine pour un manque de points en français ou en mathématiques.

On peut bien inventer les systèmes scolaires que l'on veut si plusieurs années de travail sont ruinées par la simple décision de relever de 10-15% le taux de réussite au test, ne laissant ainsi plus aucune chance de placer en entreprise des jeunes compétents dans l'activité mais qui restent fragiles scolairement !

Il faut convaincre les associations patronales de laisser le libre choix aux employeurs d'engager les profils adaptés à leur pratique en tenant compte de la globalité de l'employé (ou apprenti) et de ne pas se fier uniquement au niveau en math et en français.

Chacun se rend compte que ces deux compétences sont importantes mais ne font pas un employé complet. La réflexion doit aussi se faire là, au niveau patronal.

L'intégration dans le monde du travail se fait en fonction des places disponibles et la barrière des tests devient de plus en plus infranchissable.

En conséquence de nombreux jeunes auraient été engagés et ne le seront pas uniquement pour cette raison : ***un test devenu plus sélectif !***

De très nombreux élèves passent par le CTP, majoritairement en provenance du CO, et seraient en rupture sans cette possibilité d'année supplémentaire.

On peut aussi les diriger vers des écoles privées pour des remises à niveau, notamment par une 12<sup>e</sup> année.

***En résumé : l'augmentation des normes issues du test EVA empêche des jeunes capables de débiter et de réussir leur formation.***

Le coût social de ces échecs est largement supérieur à une prise en compte des problématiques de ces échecs, par des cours de préparations, publics ou privés.

D'autant qu'il y a des exemples concrets de réussite en apprentissage pour des élèves qui n'auraient pas réussi les tests cette année.

La réussite scolaire n'assure pas de devenir un bon employé. Un bon universitaire n'est pas forcément un bon avocat, un bon médecin ou un bon enseignant...

On sélectionne sans tenir compte du besoin de l'entreprise ou des qualités globales d'un postulant.

Le test, qui n'est pas remis en cause, devrait être formatif et informatif et non certificatif ou sélectif. Celui-ci indique un préavis, un état fiable des prérequis. Le chef d'entreprise pourra choisir en connaissance de cause son employé sans obligation de réussite imposée par l'association patronale.

Il faut donner la possibilité de recommencer le test EVA.

L'évaluation du risque lors de l'engagement appartient à l'employeur sans menace ni contrainte.

Vu ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à accueillir favorablement cette motion.